



N°2023-13

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 12 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi 12 juin 2023, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/06/2023

date d'affichage : 05/06/2023

### **Présents votants :**

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie THOMASSON

Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA

Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX

Marie-Thérèse DESBONNE > pouvoir à Agnès DESSAINJEAN

**Excusés :** Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

**Présidente de séance :** Marie-Claude CATALA

**Secrétaire de séance :** Sylvie THOMASSON

### **Désignation du secrétaire de séance**

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 069-200083616-20230612-2023\_13\_CCAS-DE



**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **NOMME Madame Sylvie THOMASSON, secrétaire de séance**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'Unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET